

Echos du callejon du mois de novembre



Echos du callejon du mois de novembre

Quelques nouvelles taurines en cette période critique pour l'art taurin...

Morante de la Puebla a, le samedi 28 octobre à Ubrique, franchi le cap des 100 corridas en une seule temporada.

Le torero s'était lancé ce défi en écho à son admiration pour Joselito El Gallo qui, au début du siècle dernier, honorait régulièrement la centaine de contrats.

Le banderillero **José Antonio Carretero** a mis fin à sa carrière le 23 septembre à Séville.

Il avait été torero pendant 10 ans.

C'était un des toreros les plus respectés de la profession.

Un festival de bienfaisance a eu lieu le 30 octobre à Mejanes organisé par l'association « Un toro pour un rêve d'enfant » du matador Marc Serrano.

Ce festival a lieu au profit des services pédiatrie des hôpitaux de Nîmes et d'Arles.

C'est la fin de la temporada 2022 et **la valse des apoderados a commencé.**

Daniel Luque et Carlos Zuniga rompent leur relation au bout de 3 ans.

Rafaelillo quitte Manuel Martinez Erice.

Joselito Adame se sépare de son mentor le matador mexicain El Zotoluco.

Octavio Chacon quitte son apoderado Antonio Caba après 6 ans de relation.

Daniel Crespo a rompu avec l'ex matador Sergio Aguilar comme l'a fait Sergio Serrano avec Manuel Amador.

Damien Castano quitte Carlos Sanchez après 5 temporadas.

Danger toros : les autorités de diverses régions s'interrogent sur les autorisations données aux divers jeux et courses de rue très populaires en Espagne.

En effet, dans la région de Valencia il y a eu 9 accidents mortels cet été.

Classification des arènes : Les arènes de France et d'Espagne sont classées en quatre catégories qui déterminent les honoraires des matadors et des cuadrillas.

Il y a 10 plazas de toros de première catégorie en Espagne : Madrid, Séville, Cordoue, Barcelone, Valence, Saragosse, Bilbao, San Sebastián, Pampelune et Málaga.

Il y en a 7 en France: Nîmes, Arles, Bayonne, Beziers, Dax, Mont de Marsan et Vic-Fezensac

Plazas de deuxième catégorie : Toutes les capitales de province qui ne sont pas classifiées en première

Deux arènes françaises font partie de cette catégorie Céret et plus récemment Istres.

Plazas de troisième catégorie : toutes les arènes fixes qui ne sont pas incluses dans les deux premières catégories.

L'ensemble des arènes françaises en dehors de celles précitées dans les deux premières font partie de cette catégorie.

Plazas de quatrième catégorie : en Espagne, les arènes portatives non fixes.

Mobilisation le 19 novembre contre la loi Caron :

Les aficionados se mobilisent partout en Occitanie le samedi 19 novembre et remettront une motion pour la liberté culturelle.

Les partisans de la loi Caron ignorent peut-être que la taumachie est une tradition ancrée dans notre culture depuis des siècles.

Au Moyen Age, on écartait dans la rue des vaches et des toros destinés aux abattoirs.

C'est pourquoi un décret fut pris de n'autoriser ce sport que dans un endroit clos.

C'est ainsi que naquirent les premières arènes d'abord constituées par des charrettes placées en rond puis ceintes par des barrières en bois avant d'être construites en dur.

Il existe encore des arènes construites par des gars du pays.

La tauromachie est une culture enracinée en Occitanie.

Certes, on peut mettre en avant la souffrance animale mais il faut savoir que des études scientifiques ont démontré que la physiologie du toro lui confère une sorte de bouclier hormonal qui lui confère un ressenti de la douleur moindre.

D'autre part, les toros de 4 ans après avoir bien vécu au campo au lieu de finir à l'abattoir vont combattre dans l'arène et le torero ne sort pas toujours indemne de ce combat.

Les aficionados seront présents pour défendre ce qui fait partie intégrante de notre patrimoine.

SAMEDI 19 NOVEMBRE
des délégués d'afficionados et d'élus, auxquels chacun est invité à se joindre, remettront une motion en **défense de la liberté culturelle** dans les préfectures et sous-préfectures de :

ALÈS : 11h, Sous-Préfecture
ARLES : 11h30, Place de la République
AUCH : 11h, Escalier Monumental
BAYONNE : 11h30, Place de la Marie
BEZIERS : 11h, Sous-Préfecture
DAX : 12h, Parvis de la Marie
ISTRES : 11h, Sous-Préfecture
LANGON : 8h30, Sous-Préfecture
MONT DE MARSAN : 11h, Mairie
NIMES : 11h, Préfecture
PAU : 11h, Préfecture
PERPIGNAN : 11h, Préfecture

REMISE D'UNE MOTION EN DÉFENSE DE LA LIBERTÉ CULTURELLE
à l'intention de
Monsieur le Président de la République
qui en est constitutionnellement le garant.

Nos aînés surent défendre la tauromachie voici un siècle, nous saurons le faire avec la même fermeté aujourd'hui !
«Tocas-i se gausas »

ONCF **FSTF** **UVTF**

Pierre DUPOUY